

## DÉPLACEMENTS

# Covid-19 : Reprise du stationnement payant le 2 juin

Mis en ligne le **jeudi 28 mai 2020**

Suspendu durant la période de confinement, puis durant tout le mois de mai, le stationnement payant redeviendra d'actualité à compter du 2 juin. Pour soutenir l'activité commerciale de centre-ville, une demi-heure de stationnement gratuit sera accordée au quotidien.



Afin de permettre aux habitants de rester confinés au plus fort de la crise du Covid-19, Brest métropole, comme de nombreuses autres métropoles en France, avait décidé de suspendre le stationnement payant en centre-ville. La mesure avait été prolongée durant tout le mois de mai, pour faciliter un dé-confinement progressif.

## Dès le 2 juin

Une deuxième phase de dé-confinement progressif se profilant pour le 2 juin, la collectivité a décidé de remettre en œuvre le paiement du stationnement. **La mesure sera applicable à partir du mardi 2 juin sur l'ensemble du périmètre payant (zones orange et verte)**, et ce afin de limiter la saturation du centre-ville et favoriser la rotation des véhicules pour favoriser l'accès aux commerces et services. Les trois parcs en enclos (Sangnier, gare et Château) retrouvent leur fonctionnement habituel.

## Une demi-heure gratuite au quotidien

Afin d'accompagner la reprise de l'activité commerciale et le développement de nouvelles façons de consommer (drive, clic and collect), **le stationnement de moins d'une demi-heure est gratuit (une fois par jour) à partir du 2 juin**. La mesure ne concerne pas les trois parcs en enclos.

- Cette nouvelle mesure nécessitant d'être intégrée dans les horodateurs, ce qui devrait être fait pour le 15 juin, **les usagers qui souhaitent en bénéficier devront justifier de leur heure d'arrivée par un disque zone bleue ou papier libre**. Ceux qui stationneront plus de 30 minutes paieront leur stationnement à l'horodateur.
- **A compter du 15 juin, l'usager pourra bénéficier d'une demi-heure de stationnement gratuit par jour et par véhicule, en entrant sa plaque d'immatriculation dans l'horodateur, ou sur application mobile** (à privilégier durant la crise du Covid-19).

## Et le samedi matin

Pour renforcer le dynamisme du centre-ville et faciliter l'accès aux commerces, **le stationnement gratuit du samedi matin demeure d'actualité jusqu'à la fin septembre**. Ce jour-là, la gratuité de 30 minutes s'appliquera l'après-midi.



Afin de réguler l'usage de l'espace public, et notamment celui des voies cyclables et trottoirs par les piétons et cyclistes, le contrôle du stationnement gênant et très gênant, à pied ou via le véhicule Lapi, sera renforcé.

Partager cet article

- Facebook
- Twitter
- E-Mail
- Viadeo
- LinkedIn
- Pinterest



RETOUR À LA LISTE

**Brest**  
MÉTROPOLE & VILLE

### HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826  
29238 BREST CEDEX 2  
Tel. : 02 98 33 50 50  
www.brest.fr

Accueil téléphonique :  
02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h-18h  
Samedi : 8h30-12h30

**HOTEL DE VILLE DE BREST**

2, rue Frézier - CS 63834  
29238 Brest cedex 2  
Tel. : 02 98 00 80 80  
[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

Accueil téléphonique :  
02 98 00 80 80  
Lundi au Vendredi : 8h-18h  
Samedi : 8h30-12h30